

## RESIDENCE MARLYSE

### Extrait de REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

*Afin de préserver les installations communautaires du bâtiment, et de vous rendre la vie la plus agréable possible, nous nous permettons de vous citer quelques recommandations, à savoir :*

#### **ANIMAUX**

Les petits animaux (calmes, cfr « Bruits ») sont tolérés. Les litières sont évacuées le plus rapidement possible ;  
Ne pas nourrir les pigeons sur les balcons et terrasses.

#### **BALCONS - FENETRES**

Le séchage du linge est interdit \* les bacs à fleurs et pots sont parfaitement amarrés ;  
Les sacs poubelles ne peuvent pas être entreposés sur les balcons.  
Ne pas secouer votre linge sur les étages inférieurs.

#### **BRUITS**

Entre 22H00 et 7H00, baisser la tonalité de votre téléviseur et de vos enceintes acoustiques ; De même, ne pas faire tourner les laves-linge et séchoirs.  
Placer des feutres sous votre mobilier \* éviter de marcher avec des souliers bruyants ;  
Ne pas exécuter des travaux (forage - clouage) du samedi midi jusqu'au lundi 07h.  
Veiller à ce que les chiens n'aboient pas en l'absence de leur propriétaire.

#### **EAU ET ELECTRICITE**

Ne pas multiplier les raccordements sur une seule prise ;  
Ne pas utiliser les prises et les arrivées d'eau des communs à des fins personnelles.  
Ne pas trafiquer les disjoncteurs.

#### **EMMENAGEMENT ET DEMENAGEMENT**

Tout le mobilier doit passer par les fenêtres extérieures ;  
Prévenir impérativement le syndic lors d'un changement de résidant.  
Le transport de mobilier est interdit par l'ascenseur et par la cage d'escaliers.  
Fixation d'une indemnité de déménagement de 50 € par mouvement.

#### **PALIERS**

En dehors des paillassons, il est interdit d'entreposer des objets personnels (ex. chaussures) sur les paliers de l'immeuble.

#### **PARKING**

Aucun véhicule ne peut stationner dans le parking à l'arrière des bâtiments en dehors des emplacements privés.

#### **PLOMBERIE**

Contrôler le bon fonctionnement des appareils ;  
Ne pas jeter les déchets ménagers dans les appareils sanitaires ;  
Eviter les eaux savonneuses - colmatage des égouts.

#### **PORTES COMMUNAUTAIRES**

S'assurer de la fermeture des portes extérieures ;  
Eviter de faire claquer les portes ;  
Assurez-vous de l'identité de votre interlocuteur avant d'ouvrir la porte d'entrée du hall.

#### **POUBELLES**

Les déchets ménagers sont triés et enfermés dans des **sacs officiels**.  
Ne pas entreposer les sacs dans les couloirs, sur les balcons et sur les paliers  
Veillez à respecter, les dates et les normes administratives concernant le triage des ordures ménagères.  
Il appartient à chacun de récupérer ses sacs poubelles (ou ses détritus) qui n'auraient pas été emportés par les camions d'immondices.

**MERCI DE NE PAS FUMER DANS LES COMMUNS.**

Pour le Bureau Ph. COLLIN SPRL, syndic  
J.P. HALLIEZ, gérant